



N° : 2022DM39

SERVICE : Commande Publique
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2022

Objet

Attribution du marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2431-1, L.2431-2 et R2322-11,

Vu la décision Nr.2021DM32 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal à la société OVERCODE, située 6bis rue Clotilde Gaillard à MONTREUIL (93100), pour un montant global provisoire de 75 200 € HT, soit 90 240 € TTC.

Considérant la nécessité d'établir un nouvel Avant-Projet Sommaire puis un nouvel Avant-Projet Définitif suite aux modifications apportées par la maîtrise d'ouvrage au projet initial en raison de considérations économiques et architecturales,

Considérant le devis complémentaire reçu de la maîtrise d'œuvre,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché complémentaire portant sur les éléments APS et APD de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Centre Technique Municipal à la société OVERCODE, située 6bis rue Clotilde Gaillard à MONTREUIL (93100), pour un montant total de 18 800 € HT, soit 22 560 € TTC.

Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le Préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

Fait à MARINES, le 19 septembre 2022

Le Maire,



Nadine NINOT